

Compte-rendu du conseil municipal

15 mai 2013

Date de la convocation	le 7 mai 2013
Présents	MM. Bosment, Tirard-Collet (à partir de la délibération 5), Cozzi, Guely, Roybon, Blanc, Decard, Fornoni, Junet, Pavan, Sasso, M ^{mes} Reynaud-Dulaurier, Hirrien, Lesage, Marcinkowski, Roels et Tomai
Excusées	M ^{mes} Reynaud-Dulaurier et Charvet-Tasset
Secrétaire de séance	M ^{me} Roels

Approbation du dernier PV

Le procès verbal du conseil municipal du 3 avril est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

1) Dématérialisation des actes administratifs

La DGCL et la Préfecture de l'Isère permettent aux collectivités de transmettre par voie électronique à la Préfecture leurs actes depuis 2006 et les documents budgétaires depuis le 1^{er} janvier 2012. C'est le dispositif de télétransmission ACTES.

La télétransmission permet :

- la sécurité via un certificat d'authentification et un accusé réception,
- un gain de temps : scan des actes ou des pages de signatures, facilitation d'archivage, immédiateté de la transmission et de l'accusé réception,
- des économies de papier et d'affranchissement,
- une généralisation du certificat électronique (environ 75 €/an).

La procédure est la suivante :

- 1) délibération du Conseil municipal
- 2) convention avec la Préfecture
- 3) acquisition d'un certificat électronique
- 4) mise en place et utilisation de la plate-forme

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'autoriser M. le maire à :

- recourir au procédé de télétransmission,
- signer la convention avec la Préfecture de l'Isère,
- signer le marché avec le tiers homologué sélectionné.

2) Convention plaquette CEJ avec la commune de la Buisse

Monsieur l'adjoint aux affaires scolaires propose de renouveler la convention de participation financière aux frais d'édition de la plaquette de communication transversale CEJ (contrat enfance jeunesse) pour l'année 2013. La participation de la commune s'élève à 39.60 € pour 200 exemplaires.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'autoriser M. le maire à :

- signer la convention plaquette CEJ avec la commune de la Buisse.

3) Marché de travaux sur les voiries communales

Le marché comprend l'entretien des voiries communales et l'enrobé de la route de la Mayette, au Lotissement des Brosses. Il est estimé à 43 000 € HT.

6 entreprises ont été consultées : Chambard, Colas, Eiffage TP, Eurovia Alpes, Guintoli, Moulin TP. 4 entreprises ont transmis leur offre avant 16h le vendredi 10 mai. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 mai.

Tableau des offres

Route de la Mayette			Voiries communales		
Entreprise	HT	TTC	PU	HT	TTC
Estimation	27 422.00 €	32 796.71 €	1 000 €	15 500.00 €	18 538.00 €
Chambard	22 067.00 €	26 392.13 €	780 €	12 000.00 €	14 352.00 €
Colas	25 426.00 €	30 409.50 €	880 €	13 350.00 €	15 966.60 €
Eurovia	28 031.70 €	33 525.91 €	780 €	12 637.00 €	15 113.85 €
Guintoli	26 027.00 €	31 128.29 €	980 €	15 280.00 €	18 274.88 €

La commission d'appel d'offres propose d'attribuer le marché à l'entreprise la moins-disante, Chambard. M. Guely, adjoint aux travaux, précise que l'entreprise a déjà travaillé pour la commune et a donné entière satisfaction.

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'attribuer le marché d'entretien des voiries communales et de d'enrobé de la route de la Mayette à l'entreprise Chambard pour un total de 34 067 € HT,
- d'autoriser M. le maire à signer l'acte d'engagement et à engager les démarches nécessaires.

4) Marché de travaux de rénovation du Pont du Petit Bon Dieu

Le marché est estimé à 32 000 € HT.

6 entreprises ont été consultées : Facchin, SARL Lionel Goullard, Salvi, SCBO, Tomaiï, TP 2000. 3 entreprises ont transmis leur offre avant 16h le vendredi 10 mai. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 mai.

Tableau des offres

Entreprise	HT	TTC
Estimation	31 750.00 €	37 973.00 €
Salvi	29 765.00 €	35 598.94 €
<i>variante</i>	26 065.00 €	31 173.74 €
Tomaiï	28 300.00 €	33 846.80 €
<i>variante</i>	22 300.00 €	26 670.80 €
TP 2000	20 400.00 €	24 398.40 €
<i>variante</i>	17 400.00 €	20 810.40 €

La commission d'appel d'offres propose d'attribuer le marché à l'entreprise TP 2000 dont l'offre d'un montant hors taxes de 20 400 € est la mieux classée. M. Guely précise que l'entreprise TP 2000 est recommandée par M. Boizard de la DDT. Elle est spécialisée dans le renforcement de ponts, murs... ce qui lui permet d'offrir une prestation de qualité à un coût très compétitif. Elle justifie de références solides.

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'attribuer le marché de rénovation et de consolidation du Pont du Petit Bon Dieu à l'entreprise TP 2000 pour un total de 20 400 € HT,
- d'autoriser M. le maire à signer l'acte d'engagement et à engager les démarches nécessaires.

5) Marché de travaux d'un collecteur d'eaux pluviales route de Rives

Les travaux sont estimés à 18 000 € HT.

5 entreprises ont été consultées. 4 entreprises ont transmis leur offre avant 16h le vendredi 10 mai. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 mai.

Tableau des offres

Entreprise	HT	TTC
Estimation	18 120.00 €	21 562.09 €
Charvet	18 570.00 €	22 209.72 €
Colas	28 215.00 €	33 745.14 €
Salvi	22 076.50 €	26 403.49 €
Tomaiï	18 028.50 €	21 562.09 €

La commission d'appel d'offres propose d'attribuer le marché à l'entreprise Tomaiï dont l'offre d'un montant hors taxes de 18 028.50 € est la mieux classée.

M^{me} Tomaiï et M. Pavan ne participent pas au vote.

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'attribuer le marché de réalisation d'un collecteur d'eaux pluviales route de Rives à l'entreprise Tomaiï pour un total de 18 028.50 € HT,
- d'autoriser M. le maire à signer l'acte d'engagement et à engager les démarches nécessaires.

6) Prolongation de l'expérimentation de l'entretien professionnel

Le maire rappelle à l'assemblée qu'aux termes de la loi du 26 janvier 1984, article 76-1, l'autorité territoriale pouvait se fonder en 2010, 2011 et 2012 à titre expérimental sur un entretien professionnel annuel pour l'évaluation de la valeur professionnelle des agents de la collectivité, en substitution de la procédure de notation. La mise en application des entretiens professionnels à tout ou partie des agents de la collectivité était subordonnée à une délibération. Par la délibération 2011/68 du 14 décembre 2011, le conseil municipal s'était prononcé en faveur de l'expérimentation de l'entretien personnel pour 2011 et 2012.

Cette méthode d'évaluation donnant satisfaction, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la prolongation de l'expérimentation en 2013 et 2014.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de prolonger l'expérimentation de l'entretien professionnel en 2013 et 2014.

7) Création d'un poste d'attaché territorial

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la commune afin de permettre de prendre en compte l'évolution des besoins des services et les évolutions de carrière des agents.

Un agent a réussi le concours d'attaché territorial. Cette évolution correspondant aux responsabilités exercées de direction générale des services, le maire propose au conseil municipal de créer le poste d'attaché territorial au 15 mai 2013.

Il précise que cette modification n'aura aucune incidence financière pour la commune pendant plusieurs années. En effet, lors de l'embauche en CDD, l'indice de paie avait été négocié sur la base de l'indice brut 472, indice que l'agent n'atteindra pas avant 8,5 ans.

L'agent sera mis au stage pour une durée d'un an, soit jusqu'au 14 mai 2014. L'intérêt pour la commune de créer le poste d'attaché territorial et de nommer stagiaire l'agent lauréat du concours est de conserver un agent qui donne satisfaction et d'assurer la continuité en période de renouvellement de l'équipe municipale.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de créer le poste d'attaché territorial à temps non complet de 28h hebdomadaire.

8) Décision modificative n°1 budget communal 2013

En face de la recette de fonctionnement au compte 042 -777 - reprise de subvention de 200 €, il aurait fallu inscrire en dépense d'investissement au compte 040 - 13911 la dépense correspondante. Ce montant correspond à 1/10^{ème} de l'amortissement de la dotation de 2000 € de la Préfecture pour le PLU.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'approuver la décision modificative n°1 au budget communal 2013 ci-dessous :

Dépenses d'investissement		
040 - 13911	Subvention d'équipement	+ 200.00 €
2315	Travaux sur voirie	- 200.00 €

9) Décision modificative n°1 budget annexe 2013

Les derniers intérêts de l'emprunt remboursés ont été sous-évalués. Il convient donc de faire une décision modificative pour pouvoir les régler. La modification bien que mineure entraîne une refonte complète du budget.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'approuver la décision modificative n°1 au budget annexe 2013 ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
605	Travaux	- 332.00 €	796	Transferts des intérêts	+ 332.00 €
608	Transfert intérêt emprunt	+ 332.00 €			
6611	Intérêts emprunt	+ 332.00 €			

Informations

1) Travaux sur l'Olon

Mercredi 17 et jeudi 28 avril, MM. Bosment, Tirard-Collet et Roybon ainsi que M. Bailly du cabinet d'étude ERGH, ont rencontré à nouveau les riverains. Les entrevues ont été très positives. De manière générale, les riverains sont dans une approche constructive. Il faut dire aussi que les élus et le bureau d'étude ont fait tout leur possible pour répondre à leurs demandes. Un compromis reste à trouver avec le riverain le plus impacté par les travaux mais qui serait également le plus touché en cas d'inondation si rien n'était entrepris. Là aussi, tout sera mis en œuvre pour trouver la meilleure solution conciliant intérêt général et intérêt particulier.

Le 3 mai s'est tenue la réunion du Siho. Le quorum n'était pas atteint, aussi les membres présents ont-ils pris un accord de principe sur la dernière version des travaux amendés pour :

- répondre au mieux aux demandes des riverains,
- être conformes aux contraintes écologiques du « Contrat de rivière », dont le chargé de mission était spécialement présent.

La prochaine réunion du Siho est prévue vendredi 17 mai pour valider officiellement le budget. M. Bailly s'est engagé, à la demande du maire, à avancer sur deux points la semaine prochaine. Il fera des relevés sur le terrain afin de tenir compte des observations des riverains concernant l'apport d'eau supplémentaire par le haut, traversant les terrains Mariotte, Bonomini, Orjollet et Laforme. En outre, il doit préparer les dossiers de déclaration d'utilité publique et si nécessaire d'autorisation loi sur l'eau.

M. Roybon note que le cabinet d'étude est une petite structure, peu chère, qui ne compte pas ses heures et qui connaît bien les ruisseaux, mais qui par conséquent est débordée.

Autres travaux en cours

M. Guely présente les travaux sur « la grange », bâtiment municipal situé en bordure de la RD 1092. L'injection de béton sous la charpente, - faite par l'intérieur pour ne pas causer de perturbations à la circulation -, était, aux dires du prestataire, indispensable et urgente.

2) Commission internet

Les dernières corrections de structure et de graphisme sont faites cette semaine. Les modifications mineures (texte, liens...) seront faites la semaine prochaine par les agents administratifs qui auront été formés vendredi à l'administration du site. Les élus sont appelés à relire le site et à transmettre leurs observations entre le 25 et le 28 mai à 12h. L'agence mettra en ligne le site le 1^{er} juin à l'adresse www.commune-vourey.fr. Elle sera communiquée dans un premier temps aux partenaires, puis lors de la parution du Vivre à Vourey au grand public.

3) Fonctionnement du Pays Voironnais

La Communauté d'agglomération du Pays Voironnais a vendu un tènement de 15 352 m² sur la zone de Chantarot à Archivéco, une entreprise spécialisée dans l'archivage papier et numérique et la sauvegarde informatique pour construire un bâtiment de 6 650 m². 13 emplois existants seront transférés, et 3 nouveaux emplois sont prévus. La taxe d'aménagement revient de droit au Pays Voironnais, mais les taxes de foncier bâti seront acquises par la commune.

4) Questions diverses

- embauche d'un nouvel apprenti au service technique

Adrien Coito, 17 ans, a rejoint les services municipaux le 29 avril en contrat d'apprentissage CAP maintenance des bâtiments de collectivités à la MFR de Chatte. Il avait commencé sa première année dans une entreprise de bâtiment qui a fermé. Il succède à Arnaud Fauroux, parti en janvier et devrait participer à l'entretien des voiries, des bâtiments et des espaces communaux jusque fin août 2014.

- Val Marie

Voilà trois ans depuis l'avis défavorable du SDIS que le maire renouvelle son autorisation provisoire à la poursuite de l'activité de l'Ehpad Val Marie dans l'attente de travaux d'extension de l'établissement. Des engagements de forme ont été pris par l'ARS (agence régionale de santé) en décembre dernier pour les financements relevant de sa compétence, mais n'ont pas été confirmés. Le maire est en contact avec vice-présidente chargée de la solidarité avec les personnes âgées et les personnes handicapées Gisèle Perez et le conseiller général du canton de Rives Robert Veyret. M^{me} Perez assure que le dossier est parmi les 6 premiers du Conseil général sur les 29 en souffrance. Toutefois les caisses de l'Etat étant vides, une pression très forte devra être exercée pour faire aboutir la démarche. La députée Michèle Bonneton a également exprimé son inquiétude.

- disparition d'Aline Penon

Beaucoup de personnes se sont proposées pour aider les pompiers bénévoles et les gendarmes à chercher Mme Aline Penon atteinte de la maladie d'Alzheimer disparue de son domicile le vendredi 3 mai. Une cellule de crise a été montée le samedi. Une seconde battue a été organisée spontanément le dimanche. En une heure, une cinquantaine de personnes se sont mobilisées afin de soutenir la famille. Cette disparition a déclenché un mouvement de solidarité très important sur la commune. On continue de diffuser l'avis de recherche et on continuera de le faire via le site internet et le Vivre à Vourey.

- journées du patrimoine

Les élus donnent leur accord pour financer la venue d'un groupe de mandolinistes de Grenoble pour faire des animations tout au long de la visite guidée organisée par les Compagnons de Volvrédo.

Le conseil municipal s'est achevé à 20h30.

Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 12 juin.